



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Préfecture
Secrétariat général
Mission performance et coordination
Affaire suivie par : Xavier de Lantivy
Tél : 02 97 54 8667
xavier.de-lantivy@morbihan.gouv.fr

Vannes, le 18 AOUT 2016

Le préfet du Morbihan

à

Monsieur le Maire de Nostang
Mairie
2 rue Paul Le Roux
BP 27
56690 NOSTANG

Objet : Projet révision du zonage d'assainissement des eaux pluviales
Avis de l'Autorité environnementale
P.J. : 1

Le 15 avril 2016, mes services ont réceptionné, pour avis de l'Autorité environnementale, le dossier d'évaluation environnementale relatif au projet de révision du zonage d'assainissement des eaux pluviales de votre commune, conformément à la décision de l'Autorité environnementale du 9 juillet 2015 et à mon courrier du 4 novembre 2015.

Je vous prie de trouver ci-joint, l'attestation vous informant de l'existence d'un avis sans observation.

Pour votre complète information, je vous précise qu'il conviendra de verser ce document au dossier, lors de la mise du projet à enquête publique.

Le préfet,

Raymond LE DEUN



PRÉFET DU MORBIHAN

Préfecture
Secrétariat général
Mission performance et coordination
Affaire suivie par : Xavier de Lantivy
Tél : 02 97 54 8667
xavier.de-lantivy@morbihan.gouv.fr

Vannes, le 18 AOUT 2016

INFORMATION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

de l'existence d'un avis sans observation
relatif au projet de révision du zonage d'assainissement des eaux pluviales
de la commune de NOSTANG

reçu le 15 avril 2016,

A la date du 15 juillet 2016, l'Autorité environnementale informe que le présent dossier fait l'objet d'un avis sans observation.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification à la commune,
- d'une consignation au dossier d'enquête publique (par la commune),
- d'une publication sur le site internet des services de l'Etat en Morbihan.

Le préfet,

Raymond LE DEUN